



# JUILLET 2017

# JOURNAL

# DE

# VALBOIS

# N° 12

**ALERTE  
SECHERESSE ET  
CANICULE ,  
MALADIE DE LYME**

---

**DECHETTERIE**

---

**CONSIGNES**

---

---

**COMPTE-RENDU DE  
LA REUNION DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 30 JUIN 2017**

**MAIRIE**

20 , Rue des Fontaines  
55300 Varvinay

Mairie.valbois@orange.fr

03 29 89 05 38

Mardi de 14 H 00 à 18 H 00

## L'observatoire de la sécheresse en Meuse a placé le département en situation d'alerte .

Un arrêté préfectoral instaurant des mesures de restrictions des usages de l'eau a été pris le 22 juin 2017 et prend effet à compter du 26 Juin 2017 .

Cet arrêté est affiché dans les trois villages depuis cette date et vous pouvez le consulter pour plus de détails  
Voici les principales restrictions des usages pour la consommation des particuliers et des collectivités :

Usages	Restriction du niveau d'alerte
Remplissage des piscines	Interdiction
Lavage des véhicules	Interdiction
Lavage des voies et trottoirs ; Nettoyage des terrasses et façades	Limitaton au strict nécessaire
Arrosage des pelouses et espaces verts publics ou privés et des terrains de sport	Interdiction horaire de 10 H à 19 h
Arrosage des jardins potagers	Interdiction horaire de 10 H à 19 H
Alimentation des fontaines publiques	Interdiction pour les fontaines en circuit ouvert dans la mesure du possible
Remplissage des plans d'eau	Interdiction excepté pour les activités commerciales

Pour la consommation des usages industriels, agricoles et commerciaux , se rapporter au tableau affiché

## Alerte canicule :



### Canicule , fortes chaleurs : Adoptez les bons reflexes

#### En période de canicule,

il y a des risques pour ma santé, **quels sont les signaux d'alerte ?**

Crampes, fatigue inhabituelle, maux de tête , fièvre, vertiges, nausées, propos incohérents

#### En période de canicule

##### Quels sont les bons gestes ? :

Je bois régulièrement de l'eau

**Si vous voyez quelqu'un victime d'un malaise , appelez le 15**

Je mouille mon corps et je me ventile,

Je mange en quantité suffisante,

J'évite les efforts physiques,

Je ne bois pas d'alcool,

Je maintiens ma maison au frais : je ferme les volets le jour

Je donne et prends des nouvelles de mes proches

## PREVENTION DE LA MALADIE DE LYME

Le ministère de la Santé publique France diffusent des dépliants d'information sur la prévention de la maladie de Lyme .  
L'objectif est d'informer des moyens de protection pour réduire le risque de transmission de ces agents infectieux par les vecteurs.

L'agence met à votre disposition des dépliants d'information disponibles sur le site :  
[Inpes.santepubliquefrance.fr](http://Inpes.santepubliquefrance.fr)



\*\*\*\*\*

## DECHETTERIE



Déposer les déchets dans une déchetterie , c'est aussi effectuer un geste écologique et citoyen pour préserver la beauté de la Meuse .

Les déchets admis le plus souvent sont :

- \*Solvants usés , huiles usées,
- \*Déchets acides,
- \*Déchets de peinture, vernis , encres et colles,
- \*Petits déchets chimiques en mélange,
- \*Déchets infectieux des soins médicaux et vétérinaires ,
- \*Déchets métalliques , de papiers et cartons
- \*Pneumatiques hors d'usage
- \*Déchets de bois, encombrants ménagers divers,
- \*Piles électriques et batteries usagées ,
- \*Déchets verts ( provenant de jardinage )

# HORAIRES DE LA DECHETTERIE



## Période d'été

<b>Lundi</b>	<b>9 H 00 à 11 H 45</b>	
<b>Mercredi</b>	<b>8 H 30 à 11 H 45</b>	<b>14 H 00 à 17 H 45</b>
<b>Samedi</b>	<b>9 H 00 à 11 H 45</b>	<b>14 H 00 à 17 H 45</b>



## Période d'hiver ( au changement d'heure )

<b>Lundi</b>	<b>9 H 00 à 11 H 45</b>	
<b>Mercredi</b>	<b>8 H 30 à 11 H 45</b>	<b>14 H 00 à 16 h 45</b>
<b>Samedi</b>	<b>9 H 00 à 11 H 45</b>	



## Chiens errants

Des événements fâcheux peuvent être occasionnés par la divagation des animaux malfaisants ou féroces.

Un animal est considéré comme divaguant, tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable, d'une distance de plus de cent mètres. Tout chien, abandonné, livré à son seul instinct, est considéré comme en état de divagation.

Est également considéré comme divaguant, tout chat non identifié se trouvant à plus de 200 mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de 1000 mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.

La divagation des chiens et chats errants est donc interdite par l'article 213-2 du code rural.

L'article 213 du code rural précise que le maire a l'obligation de prendre toutes dispositions pour empêcher leur divagation. Il peut ordonner que ces animaux soient tenus en laisse et que les chiens soient muselés. Il prévoit également que les chiens et chats errants et tous ceux qui seraient saisis sur le territoire de la commune soient conduits à la fourrière où ils seront gardés.

Les sanctions :

Les infractions en matière de divagation des chiens et chats sont passibles d'amendes forfaitaires recouvrées par voie de timbre fiscal.

Dans le cas d'un chien qui aboie la nuit, les aboiements sont assimilés à du tapage nocturne, les aboiements de chiens sont souvent une gêne pour le voisinage, la loi ne sanctionne pas les aboiements mais le fait que le propriétaire ne prenne pas toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage.

La première chose à faire pour des aboiements de chien comme pour n'importe quelle autre nuisance de voisinage, c'est d'aller voir le propriétaire du chien. Il s'agit de lui faire comprendre que son chien génère une nuisance sonore et qu'en tant que voisin cela vous dérange vraiment. Au besoin, n'hésitez pas à lui faire constater chez vous les aboiements du chien, ou à lui montrer une vidéo du bruit causé par son chien si c'est justement pendant son absence. Ne chercher pas à l'accuser, mais soyez bien dans une démarche d'information, car votre voisin est peut-être de bonne foi et n'a pas conscience du bruit causé par son chien. Le plus souvent votre voisin prendra alors les mesures nécessaires une fois mis devant le fait accompli (dressage, collier anti-aboiements, dog-sitting etc..)

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 30 JUIN 2017

### Elections des délégués et suppléants en vue de l'élection des sénateurs (24/09/ 2017)

Le Conseil Municipal a procédé à l'élection pour chaque village :

**VARVINAY :** Déléguée : DUMENY Catherine

Suppléants : -VILLEMIN Thibaut, VILLEMIN Fanny , MUHLENHOVER Danièle

**SENONVILLE :** Délégué : HAZARD Guy

Suppléants : DEVIN Julien , HUSSON Jean-Marc , NICOLAS Christophe

**SAVONNIERES-EN-WOEVRE :**

Déléguée : MARCUS Martine

Suppléants : MARCUS Hubert, SIMONET Pierre, GAURAT Jean-Pierre

### N° 25-2017 : Avis sur PLU de BUXIERES

Mme le Maire informe l'assemblée qu'en application de l'article L. 153-16 du code de l'urbanisme que la commune de Valbois en qualité de territoire limitrophe est invitée à rendre un avis sur l'arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Buxières.

Le Conseil Municipal, considérant que le projet de PLU de Buxières ne présente pas de problème particulier pour la commune de Valbois, émet un avis favorable à l'élaboration du PLU tel qu'il est présenté.

### N° 26-2017 : Avenant pour le renouvellement des locations des terrains communaux

Mme le Maire porte à la connaissance de l'assemblée l'échéance au 30/11/2016 des baux de location des terrains communaux ci-après:

- ZH 18 « Le Douar » d'une contenance de 81 à 54 ca ,loué à l'indivision MORGE avec pour mandataire M. MORGE Guillaume
- ZE 11 « La Corvée » d'une contenance de 1 ha 24 a 30 ca, loué à l'indivision MORGE avec pour mandataire M. MORGE Guillaume
- ZH 17 « Le Douar » d'une contenance de 88 a 38 ca ,loué à l'indivision MORGE avec pour mandataire M. MORGE Guillaume
- YB 1 « Sous Chatillon » d'une contenance d 1 ha 03 a 12 ca , loué à M. METTAVANT Stéphane
- ZE 12 « La Corvée » d'une contenance de 46 a 52 ca, loué à M. PIERSON Michel

Après délibération , le conseil municipal par 7 voix:

Autorise le maire à établir un avenant renouvelant les baux de location pour une période de neuf années, soit du 1/12/2016 au 30/11/2025.

Les parcelles ZH 18, ZE 11, ZH 17 feront l'objet d'un renouvellement au profit de Monsieur MORGE Guillaume, exploitant agricole en lieu et place de l'indivision MORGE.

- Considérant que M. PIERSON Michel fait valoir son droit à la retraite au 31/12/2017, le bail de la parcelle ZE 12 « La Corvée » loué à son profit est renouvelé pour une période d'un an du 01/12/2016 au 30/11/2017

Le prix annuel de location, révisable chaque année en fonction de l'indice des fermages est maintenu.

### N° 27-2017 : Réfection du mur de soutènement de la route à Senonville, caniveaux rue Haute et mur du Presbytère de Varvinay

Après les explications données par Messieurs Marcus Hubert, Guy HAZARD et Christophe Nicolas sur la situation de dégradation et les travaux à effectuer, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité pour confier les travaux suivants à l'entreprise ZUNINO-LOMBARD selon les devis proposés :

- Réparation du mur de soutènement à Senonville pour un montant de 6 098.62 € TTC cette entreprise ayant déjà effectué la première partie de réparation de ce mur

- Réparation des joints de caniveaux de la rue Haute à Senonville pour un montant de 989.82 € TTC
- Réparation du mur du presbytère de Varvinay mitoyen avec le logement communal pour un montant de 865.78 € TTC

## **N° 28-2017 : Etude devis pour étude thermique du bâtiment de la mairie**

Après une petite mise au point sur les motivations de cette étude thermique, il est présenté trois devis différents:

- Devis SAVECOM : 2160 € TTC
- Devis Thermi-Conseil : 800 € TTC
- Devis Philippe HENRY : 540 € TTC

Le choix s'est porté sur le devis de Philippe Henry avec 6 voix pour et 1 abstention après demande d'information complémentaire sur le contenu de l'étude (préconisation de travaux et estimation des coûts)

## **Contrat local d'approvisionnement**

Qu'est ce que le contrat d'approvisionnement proposé par l'ONF : c'est un engagement entre un fournisseur de bois et un transformateur local : il prévoit la mise à disposition des bois achetés, en plusieurs fois à des dates fixes et à des prix convenus lors de la signature du contrat.

Pour avoir plus de précisions, cette question est reportée à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil de façon à obtenir l'intervention de notre agent ONF et pouvoir lui poser toutes les questions nécessaires à l'élaboration de ce contrat.

## **Questions diverses**

Devenir du presbytère de Varvinay

Deux solutions sont possibles :

- La première concerne la réhabilitation avec le risque de ne jamais amortir l'investissement fait pour la remise en état du bâtiment
- La deuxième serait la vente, le conseil demande une estimation du prix de vente.

Madame Le Maire fait part des informations suivantes :

-Le Jeudi 29 juin 2017, les communautés de communes du Territoire de Fresnes-en-Woëvre et Côtes de Meuse-Woëvre ont voté la construction d'une nouvelle école pour le RPI Sous les Côtes à Saint-Maurice-sous-les-Côtes

-La possibilité de s'associer à la commune voisine de Chaillon pour une fête de fin d'année pour les enfants

## **Le Mot du Maire**

Nous sommes persuadés qu'il n'y a pas de projet commun sans concertation, échange et dialogue.

Nous comptons sur vous pour vous impliquer pleinement dans la vie de notre commune.

Différents outils sont mis à votre disposition que ce soit ce journal , le nouveau site internet mis à votre disposition depuis septembre 2016 ( visitez régulièrement ce site afin d'actualiser nos données ( <http://valbois-meuse.fr> ), les réunions publiques, les réunions du Conseil Municipal ( ouvertes à tous) et bien entendu les discussions directes avec chacun d'entre nous .

Vous pouvez retrouver sur le site internet :les rubriques suivantes :

- Accueil avec les horaires d'ouvertures de la mairie
- Commune : présentation, localisation, le conseil municipal, compte-rendu des réunions du conseil municipal, services publics, arrêtés municipaux
- Mairie virtuelle : Nouveaux habitants, actes d'état civil , demande en ligne, actualités de la vie publique
- Service public d'eau potable : règlement , résultats d'analyses d'eau, bilans annuels
- Vie communale : articles parus dans la presse, évènements, journal de la commune, infos environnementales, hébergements en gîtes, nos entreprises et nos artisans
- Tourisme : photos anciennes, histoire, patrimoine local, météo, diaporama
- La forêt : le promeneur, l'affouagiste, le bûcheron, le chasseur, le pêcheur, le cueilleur, le naturaliste